

Procès-verbal

Conseil municipal du vendredi 27 Mai 2025

19h00 – Salle F. Mistral

Date de convocation : 22 Mai 2025

Présents	Eric Lecoffre, Frédérique Marès, Francis Michel, Alain Castex, Jean-Luc Culmet, Jean-Jacques Bouisson, Monique Richard, Martine Izabal, David Nougier, Sandra Fonné, Ludivine Vey, Thierry Ginoux, Aurélie Ogias, Emmanuel Gourier, Françoise Bellagambi, Christophe Bouisson, Eugénie Gros (arrivée à 19h10 pour présentation du point 3)
Absents donnant pouvoir	Carine Didier donne pouvoir à Frédérique Marès Gérald Moralès donne pouvoir à Françoise Bellagambi
Absents	Ghislain Rachet, Michel Brignano, Annabel Masselot, Stéphanie Fullana
Secrétaire de séance	Sandra Fonné

Nombres de conseillers présents : 16 – 17 à partir du point 3

de conseillers votants : 18 – 19 à partir du point 3

Arrivée de Eugénie Gros avec quelques minutes de retard, lors de la présentation du point 3.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

2- Crédit d'un emploi contractuel accroissement activité – Adjoint Animation – Service Jeunesse

Il est proposé la création d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 pour une période de 6 mois renouvelable, pour faire face à l'accroissement temporaire de l'activité du service jeunesse.

La proposition est votée à l'unanimité.

3- Crédit de six emplois contractuels saisonniers – Service Jeunesse

Afin de couvrir l'amplitude des vacances scolaires, il est proposé la création de six emplois non permanents à temps complet, dans le cadre des emplois contractuels pour besoins saisonniers sur le grade d'adjoints d'animation, à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2025.

La proposition est votée à l'unanimité.

4- Crédit d'emploi non-permanent activité accessoire – Service Administratif

Le Maire propose de créer une activité accessoire afin de recruter un agent pour assurer des fonctions d'accompagnement de la commune dans la gestion administrative et financière des marchés publics à raison de 22h30 mensuelles. Cette activité sera d'une durée de 6 mois, pouvant être renouvelé si besoin et rémunérée sur une base d'indemnité forfaitaire mensuelle.

La proposition est votée à l'unanimité.

5- Attribution subvention « Ecoles – jouets de Noël »

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2025 la subvention dite « Jouets de Noël » au profit des deux associations de parents d'élèves des deux écoles de Maillane (publique et privée) : 20€ par enfant.

Soit :

- A.P.E.L. : 2 000,00 €
- A.P.A.E.L. : 4 680,00 €

La proposition est votée à l'unanimité.

6- Attribution subvention « Ecoles – voyages scolaires »

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2025 la subvention dite « Voyages scolaires » au profit des deux associations de parents d'élèves des deux écoles de Maillane (publique et privée) selon la formule de calcul identique à l'année précédente : Nombre d'élèves x 75% x 40€

Soit :

- A.P.E.L. : 3 000,00 €
- A.P.A.E.L. : 7 020,00 €

La proposition est votée à l'unanimité

7- Attribution subventions aux associations – 2^{ème} répartition

Considérant l'enveloppe budgétaire des crédits inscrits au budget 2025 de 180 000,00 € ;

Considérant les attributions de la première répartition, votées par délibération 2025-22 et 2025-23 du 10 avril, s'élevant à 110 840,80 €.

ASSOCIATIONS	Attributions 2025
ADMR fédération	30 825,00
Amicale des chasseurs Maillanais	650,00
L'envol de Sacha	500,00
APAEL fonctionnement	1 500,00
APAEL voyages (D2025-42)	7 020,00
APAEL noël (D2025-41)	4 680,00
APEL voyages (D2025-42)	3 000,00
APEL Noël (D2025-41)	2 000,00
	50 175,00

Remarque de M Richard : L'association L'Envol de Sacha a de gros besoins et mériterait une subvention plus importante.

Réponse de Mme Legoubin et M. Lecoffre : La subvention proposée correspond à la demande de l'association sur son dossier, budget prévisionnel à l'appui. Il n'est donc pas possible de lui donner plus que ce qu'elle demande. Si la demande est sous-évaluée, cette association peut demander une subvention plus importante l'année prochaine et le conseil municipal délibérera sur cette demande à ce moment-là. Par ailleurs si elle rencontre des difficultés en cours d'année, elle peut aussi faire une demande exceptionnelle en cours d'année.

Vote : Pour : 18 / Contre : 0/ Abstention : 1 donc 19 suffrages exprimés

8- Demande de subvention CD13 – Acquisition Balayeuse thermique

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du FDADL, dispositif de subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, dans l'accompagnement de l'acquisition d'une balayeuse thermique D3 EURO6 C.

Remarque de JJ Bouisson : Il serait intéressant de choisir une balayeuse bio thermique.

Réponse de M. Lecoffre : La demande de subvention est la même.

Nous pourrons voir cela dans un deuxième temps.

La proposition est votée à l'unanimité

9- Convention forfait communal – Ecole privée Notre-Dame de Grâce Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'élèves Maillanais au 1^{er} janvier 2025 est de 58. Il propose de verser le montant du forfait communal déterminé pour un coût moyen par élève à 698 €.

La proposition est votée à l'unanimité.

10- Crédit vacation Accueil – Service administratif

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi de contractuel vacataire pour faire face aux besoins ponctuels de remplacement d'agent à l'accueil ou dans les services administratifs afin d'effectuer l'accueil physique des administrés, l'accueil téléphoniques et les diverses tâches administratives basiques. La vacation de 4h ou une demi-journée sera rémunérée à 50 €

La proposition est votée à l'unanimité.

11- Tarification - Service culturel

Il convient de définir la tarification de nouveaux produits qui seront mis à la vente.

Il est proposé les tarifs suivants : magnet Maison Musée Mistral : prix de vente 5€.

La proposition est votée à l'unanimité.

12- Conventions de Financements travaux – Territoire d'Energie 13

Il s'agit de travaux de renforcement et de sécurisation du réseau électrique Rue Pierre Damian ainsi que de travaux d'intégration des réseaux de communication électroniques dans l'environnement.

Compte tenu des compétences respectives de Territoire Energie 13 et de la commune de MAILLANE, et pour faciliter la réalisation de ces travaux qui participent à l'embellissement de l'espace urbain et public, il est proposé de confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'énergie 13, et de signer une convention définissant les modalités administratives et financières relatives à cette opération et les engagements respectifs de la commune et de TE 13.

- Le coût de l'opération est estimé à 116 886 € HT.
- Le Fonds d'Amortissement aux Charges d'Electrification (FACé) versera à TE 13 une aide financière de 80% du montant HT des travaux, soit 93 509 €€.
- La commune, au titre de sa participation pour les travaux d'électrification rurale, versera à TE 13 le solde de l'opération, soit 23 377 €€.

Dans le cadre de ces travaux coordonnés, des travaux d'intégration des réseaux de communication électroniques dans l'environnement sont parallèlement prévus. Il est donc proposé de confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'énergie 13, et de signer une convention définissant les modalités administratives et financières relatives à cette opération et les engagements respectifs de la commune et de TE 13.

- Le coût de l'opération est estimé à 14 943 € TTC à la charge de la commune.

La proposition est votée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00

Information

Prochain Conseil municipal le 24 juin à 19h au Centre F. Mistral

Secrétaire de Séance
FONNE Sandra



Le Maire
LECOFFRE Eric

